

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SYCOMORE EUROPEAN RECOVERY

ISIN : FR0010865964 (part X)

FCP coordonné de droit français géré par Sycomore Asset Management



Objectifs et politique d'investissement

L'objectif du FCP, classé « actions des pays de la zone euro », est de réaliser une performance supérieure à l'indice de référence Euro Stoxx 50 Total Return, sur un horizon d'investissement minimum de cinq ans.

La sélection des actions (« stock picking ») repose sur un processus rigoureux d'analyse fondamentale des entreprises, visant à identifier des sociétés de qualité dont la valorisation boursière n'est pas représentative de la valeur intrinsèque estimée. L'exposition minimum aux actions des marchés de la zone euro est de 60%, le portefeuille étant investi en permanence pour au moins 75% en actions éligibles au PEA.

Le portefeuille est majoritairement composé de sociétés dont la capitalisation boursière est supérieure à cinq (5) milliards d'euros, sans contrainte sectorielle. Afin de diversifier le risque actions, mesuré par la volatilité, le portefeuille comprend au moins vingt cinq (25) valeurs, le poids de chaque ligne au moment de l'achat étant toujours inférieur à 5% de l'actif du FCP.

La construction du portefeuille ne tient pas compte de l'indice précité. Le poids de chaque société dans le portefeuille est donc totalement indépendant du poids de cette même société dans l'indice Euro Stoxx 50 TR. A ce titre, il est possible qu'une société en portefeuille ne figure pas dans la liste des sociétés constitutives de l'indicateur de référence ou qu'une société figurant en bonne place dans cette même liste soit exclue du portefeuille du FCP.

En complément aux investissements en actions, le FCP pourra être exposé aux instruments financiers suivants :

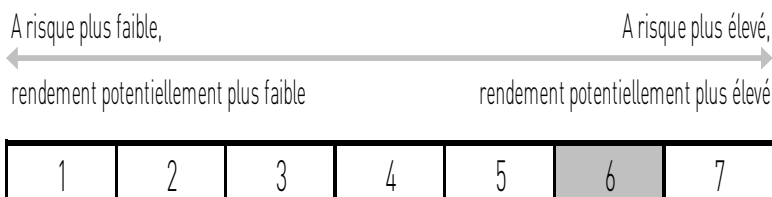
- Instruments du marché monétaire, dans la limite de 25% de l'actif, d'émetteurs publics ou privés pour la gestion de la trésorerie du FCP.
- Instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés et/ou de gré à gré pour couvrir ou exposer le portefeuille aux marchés d'actions, dans une limite d'engagement sur les marchés à terme d'une fois l'actif du FCP.
- OPCVM français ou européens coordonnés, dans la limite de 10% de l'actif, pour la gestion de la trésorerie du FCP ou en complément aux investissements directs en actions.

Le FCP capitalise (réinvestit) ses revenus. Les demandes de souscription et de rachat - en nombre entier de parts - sont centralisées quotidiennement chez BNP Paribas Securities Services à 12 heures, chaque jour d'établissement de valeur liquidative (J), puis exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée en J+1 à cours inconnu. Les règlements afférents interviennent le deuxième jour ouvré suivant (J+2).

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans

Profil de risque et de rendement

L'indicateur ci-contre reflète l'exposition du FCP aux actions des plus grandes capitalisations de la zone euro. La catégorie de risque associée au FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.



Risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur

- Le risque de crédit, du fait de la possibilité pour le FCP d'être exposé jusqu'à 25% à des instruments monétaires et/ou obligataires et/ou à des OPCVM monétaires. Il est possible que l'émetteur d'un titre de créance (Etat, société) ne soit plus à même de rembourser sa dette ou que sa notation soit dégradée et que cette situation entraîne une baisse de la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement	
Frais d'entrée	10%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants (1)	1.00% (2)
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

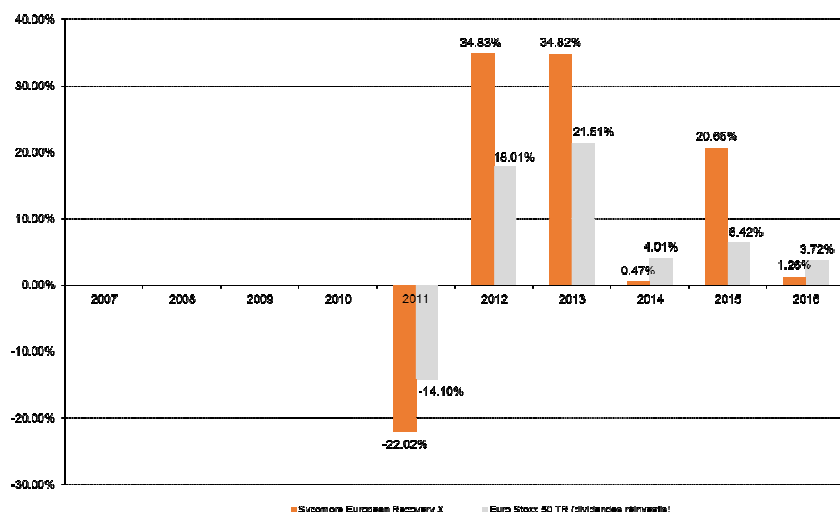
(1) Les frais courants ne comprennent pas : la commission de performance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Les chiffres communiqués sont des maxima ; dans certains cas l'investisseur paie moins. Il est possible d'obtenir de votre conseiller ou distributeur financier la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(2) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/12/2016, et peut varier d'une année sur l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 9 à 11 du prospectus du FCP, disponible sur notre site internet www.sycomore-am.com.

Performances passées



Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses.

Année de création du FCP : 2004

Devise d'évaluation des performances passées : Euro (EUR)

Informations pratiques

Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles sur notre site internet www.sycomore-am.com ou sur simple demande écrite à : SYCOMORE AM - Service clients - 14, avenue Hoche 75008 Paris, France.

La valeur liquidative est disponible sur www.sycomore-am.com ou sur simple demande écrite aux mêmes coordonnées.

Fiscalité : le FCP est éligible au dispositif fiscal français des plans d'épargne en actions (PEA). Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil habituel ou du commercialisateur du FCP.

La responsabilité de SYCOMORE Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). SYCOMORE Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 20 décembre 2017.